

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Le Vésinet (78110)

Réponses de François Jonemann, au nom de la liste « "Pour le Vésinet avec François Jonemann" »

— le 20/02/2020 à 16:15 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Le plan vélo a été voté par la CASGBS à mi 2019. Il s'agit maintenant pour le Vésinet d'adopter le financement du réseau complémentaire et des infrastructures à l'échelle de la commune, et de tout mettre en oeuvre afin d'assurer la cohérence avec les communes limitrophes.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Référence est faite à la diapo 8 du manifeste.

Le Vésinet doit tout mettre en oeuvre afin d'assurer la continuité du plan vélo de la CASGBS sur les grands axes.

Les grands axes sont des voies départementales et non communales. En conséquence la ville n'a pas la maîtrise des travaux sur la voirie. Par ailleurs, la diapo 8 du manifeste envisage l'aménagement de voies cyclables sur les pelouses qui constituent un site classé. Ces travaux ne sont, a priori, pas possible sur un site classé. Nous ne pouvons donc pas adhérer à l'ensemble des mesures proposées dans cette diapo numéro 8.

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Boulevard Carnot
- Route de Montesson
- Route de Croissy
- Place de la République

Attention ! Il s'agit de voiries départementales et la ville n'a pas compétence pour aménager ces voiries. Par ailleurs, un certain nombre d'actions est déjà prévu sur ces voies au travers des plans proposés par la CASGBS.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : toutes les écoles aux gares du Vésinet Pecq et/ou du Vésinet Centre (cf. diapo 10 du manifeste).

Les pelouses pourraient être adaptées pour créer ce réseau efficace et déjà naturellement séparé du trafic motorisé (cf. diapo 13 du manifeste). Il faudra porter une attention particulière au franchissement des ponts et des passerelles ferroviaires (rampes motorisées pour la montée, et freinées dans la descente : <https://youtu.be/ryc2sqjCkMs>)

Nous sommes d'accord pour relier par des itinéraires cyclables toutes les écoles aux gares du Vésinet - Le Pecq et Vésinet Centre. En revanche nous nous opposons fermement à ce que notre site classé (pelouses, lacs et rivières) soit dénaturé par la circulation de quelques véhicules que ce soit. Il est hors de question d'aménager des pistes cyclables sur les pelouses.

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Montesson, Chatou, Croissy sur Seine et Le Pecq.

C'est tout le principe du plan vélo de la CASGBS

Action n°7 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Cf. diapo 12, exemple entre route de Montesson et Route de Sartrouville.

Cela revient à créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Ce principe devrait être appliqué partout en dehors de la route de Montesson, de la Route de Croissy et du Bd Carnot. Des zones 30 pourraient être aménagées sur ces axes, à proximité des établissements scolaires et des intersections avec pistes cyclables.

Action n°10 : je ne m'engage pas

Transformer en zone piétonne Commencer à mettre en place une zone piétonne en centre ville, par exemple rue Thiers. Fermer définitivement le tour du lac des Ibis.

Ceci doit faire l'objet d'une large concertation. Nous sommes d'accord pour fermer à la circulation la partie Nord de l'anneau des Ibis. La partie Sud devant rester ouverte à la circulation notamment pour permettre un accès à l'île des Ibis (restaurant, club de tennis).

Action n°11 : je ne m'engage pas

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Ce type de mesure doit être étudié au cas par cas suivant la configuration des lieux.

Action n°12 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Exemple : <https://partagetarue94.wordpress.com/2019/01/25/rues-scolaires-pietonisees-aux-heures-decole-dans-le-94-et-autour-valorisons-les-bonnes-pratiques/>

Des restrictions de circulation sont envisageables dans le cadre de certaines écoles mais pas pour d'autres. L'analyse doit être effectuée pour chaque site.

Action n°13 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Par exemple place de l'église, mais également dans les zones résidentielles, où bon nombre de places de stationnement pourraient être supprimées et redonner ainsi de la place aux piétons et autres mobilités douces et actives.

Action n°14 : je ne m'engage pas

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement. Assurer à la même occasion le contrôle du bon paiement du stationnement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°15 : je ne m'engage pas

Offrir du stationnement vélo sécurisé véligo à la gare du Vésinet Le Pecq et au Vésinet Centre. Il est nécessaire d'augmenter l'offre. Un stationnement Veligo pourrait être créé côté lac de la Station, étant donné que le pont ferroviaire de la route de Montesson est peu (pas) cyclable.

Une offre accrue vient d'être mise en place. Coté Nord pour chacune des deux gares. Des aménagements coté Sud paraissent plus complexes à raison de la proximité du site classé.

Action n°16 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. En centre Ville, autour de la place de la république, aux Charmettes, Ilot des Courses, et dans le quartier Princesse.

Action n°17 : je ne m'engage pas

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Ceci est particulièrement applicable dans les zones à plus forte densité du PLU (zones UA et UB du PLU)

La ville ne dispose pas de locaux permettant de systématiser ce type de stationnement fermé.

Action n°18 : je ne m'engage pas

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

A la fois pour les enfants, mais aussi pour les parents accompagnants.

Ces locaux existent déjà sur le site de certaines écoles. Il est probablement difficile de systématiser la mesure et surtout de rendre accessible à tous des locaux situés dans le périmètre sécurisé dans les écoles.

Action n°19 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Ceci devrait être mise en oeuvre en premier lieu aux abords des écoles, en centre ville et aux abords des gares.

Action n°20 : je ne m'engage pas

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Service à développer par exemple les jours de marché.

Des aires de stationnement destinées aux véhicules de livraison existent déjà.

Action n°21 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°22 : je ne m'engage pas

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Cette initiative relève davantage du monde associatif que du ressort d'une municipalité. Nous encourageons ces initiatives.

Promouvoir une culture vélo

Action n°23 : je ne m'engage pas

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Nous sommes d'accord pour promouvoir une culture vélo mais aujourd'hui ces initiatives relèvent d'abord de l'Education Nationale et du monde associatif. Si un programme est mis en place, la ville y contribuera.

Action n°24 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.
Utiliser par exemple le tour du lac des ibis.

C'est déjà le cas tous les week-end et en période de vacances scolaires !

Action n°25 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.
Le Vésinet, c'est 3km de diamètre avec très peu de relief.

Certains peuvent privilégier toutefois la marche.

Action n°26 : je ne m'engage pas

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

C'est une mesure a priori incompatible avec les délais d'intervention requis pour ce type de service.

Action n°27 : je ne m'engage pas

Créer une "journée sans voiture".

L'idée est séduisante mais en réalité impraticable. Le Vésinet est traversé par 4 grands axes départementaux sur lesquels la ville n'a pas de compétence pour régler la circulation.

Action n°28 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Ceci inclus le stationnement des deux roues motorisés.

Action n°29 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e